



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réseau d'accueil en familles

Question écrite n° 16763

Texte de la question

M. François Loncle attire l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la situation du réseau d'accueil en familles, créé en 1996 en Ile-et-Vilaine. Il a été obligé d'arrêter ses activités à la fin de 2002 faute de financements. En effet, la DDASS d'Ile-et-Vilaine ne souhaite plus financer l'accueil des malades n'habitant pas le département. Cette initiative, concernant des patients de tout le territoire, a une vocation nationale, sans malheureusement en avoir les moyens. L'expérience originale d'accueil en familles et d'accompagnement des personnes atteintes du Sida a apporté aux patients une aide sociale et affective considérable et leur a montré qu'ils ne sont pas considérés uniquement comme des personnes malades. Le soutien et la continuité d'initiatives comparables dans toute la France lui paraît indispensables. De plus, la demande d'un accueil en familles est croissante. Il lui demande donc comment il compte assurer la survie et la pérennité de cette excellente expérience.

Données clés

Auteur : [M. François Loncle](#)

Circonscription : Eure (4^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16763

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 2003, page 3119